

JE SOUHAITE RENOUELER MES AMENAGEMENTS
(examens et/ou cursus) pour l'année universitaire 2019-2020

Ma situation médicale n'a pas changé
Les aménagements mis en place sont adaptés

Ma situation médicale a changé
Les aménagements mis en place ne sont plus adaptés

J'ai un aménagement par **CYCLE**

Je passe en année supérieure **OU** je redouble **OU** je change de filière

Mon aménagement **est encore valide pour 2019-2020**
(je vérifie sur mon arrêté)

Mon aménagement **n'est plus valide pour 2019-2020**

J'en informe le SVU-Mission handicap par mail ou tel

Je prends rdv avec le SVU-Mission handicap pour un entretien

Je **rappelle** simplement cette **information** à ma scolarité

Avis médical du médecin du SSU ou du CAMUS

Visite au SSU ou au CAMUS

Arrêté de décision signé par le responsable de la composante.
J'en reçois un exemplaire par voie postale.

DANS TOUS LES CAS : j'informe le SVU-Mission handicap en cas de changement de coordonnées (tel. / adresse postale / mail) et de changement de situation concernant le dossier MDPH

VOS CONTACTS :

Service de la vie universitaire – Mission handicap (SVU-MH)

Campus Esplanade

Bâtiment le Platane – Allée René Capitant – Strasbourg

svu-handicap@unistra.fr

tel : 03 68 85 63 69 / 60 35 / 65 47 / 66 09

Service de santé universitaire (SSU)

6 rue de Palerme – Strasbourg

sante-etudiants@unistra.fr

tel. 03 68 85 50 24

Centre d'accueil médico-psychologique de l'Université de Strasbourg (CAMUS)

6 rue de Palerme – Strasbourg

camus@unistra.fr

tel. 03 88 52 15 51

Pour contacter les référents handicap de votre composante :

<http://www.unistra.fr/index.php?id=16884#c101345>

Cliquez sur « 80 référents handicap »

ATTENTION :

Dates butoirs pour une demande d'aménagements des **examens** en 2019-2020

1^{er} semestre : au plus tard le 15 novembre 2019

2^{ème} semestre : au plus tard le 20 mars 2020

INFOS PRESENCE ET CONGES PERIODE ESTIVALE :

SVU-Mission handicap :

Jusqu'au 19 juillet à 17h, puis à partir du 19 août 2019

SSU :

Jusqu'au 12 juillet à 17h, puis à partir du 27 août 2019 (du 27 au 30 août, journées consacrées uniquement aux renouvellements des demandes d'aménagements)

CAMUS :

Jusqu'au 5 juillet à 17h, puis à partir du 2 septembre 2019